



05140 ASPRES SUR BUECH

Nom de l'Association :

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique La Truite du Buëch

Sigle : **AAPPMA « La Truite du Buëch »**

Objet :

- De détenir et de gérer des droits de pêche.
- De participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole.
- D'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole prévoyant les mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles de ses droits de pêche.
- De mettre en œuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales.
- D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons.
- De mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité.
- De se rapprocher des associations du même bassin ou sous-bassin pour constituer des regroupements permettant une cohérence de gestion, d'élaboration des mesures et interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles des droits de pêche.

Différents types d'activités :

L'A A P P M A "La Truite du Buëch" gère le Buëch en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de St Julien en Beauchêne à Serres, le plan d'eau du Riou, la Maison de la pêche à la Germanette et le secteur de Rosans.

Vente de cartes de pêche, animations et ateliers pêche.

Pêche dans le Buëch et au Riou avec une carte de pêche délivrée par : www.cartedepêche.fr

Atelier Pêche Nature et découverte des milieux aquatiques :

L'atelier pêche nature et découverte du milieu aquatique a pour objectif de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même.

Sessions annuelles de septembre à juin, hors vacances scolaires, 1 mercredi après-midi par mois sur 11 séances pour les 8 à 14 ans, inscriptions obligatoires limité en nombre.

Une activité d'une demi-journée sur 3 ateliers est proposée tout l'été sur réservation : diaporama sur le milieu aquatique, recherche des petites bêtes et pêche permettent un dégrossissement de l'activité pêche et de son milieu.

Maison de la Pêche à Germanette 05700 SERRES.

Pêche à la mouche en No-kill :

Et au milieu coule une rivière, ici il s'agit du Buëch, cette activité peut s'exercer en rivière mais aussi en réservoir.

La pêche à la Mouche en no-kill est une discipline sportive avec des compétitions de différents niveaux.

On commence en promotion Nationale, les meilleurs se qualifient en deuxième division, il en est de même ensuite pour l'accès en première division, ensuite qualification pour l'équipe de France et les championnats Internationaux.

On peut bien sur comme une majorité, pêcher pour se faire Plaisir.

La plupart des pêcheurs à la Mouche font eux même leurs montages de mouches avec différents composants fait de plumes, de poils ainsi que fils qui aident à préparer le bon leurre.

Cette pratique développée par les pêcheurs sportifs américains au cours du XX^{ème} siècle consiste à relâcher volontairement et systématiquement les poissons pêchés à la mouche avec des hameçons sans ardillon, par respect du poisson et du milieu aquatique.

Pêche au kilo :

Toute personne même ne sachant pas pêcher peut attraper une truite pour la déguster chez elle. Les cannes et les appâts sont loués sur place, on peut pour un prix modique vous nettoyer le poisson.

La pêche au kilo se pratique avec des appâts naturels, les petites truites (portion 250/300 g.) dans le bras d'initiation, les grosses truites (1 kg et +) avec une canne à moulinet et des teignes dans le lac. Tout poisson pris doit être gardé et payé. Pas de remise à l'eau autorisée.

Heures d'ouvertures sur le site internet: <http://truite.buech.free.fr>